



## Communiqué de presse



Pour publication immédiate

### Le GN et NTI font équipe pour réviser la politique NNI

**IQALUIT, Nunavut (4 décembre 2014)** – Le ministre du Développement économique et des Transports du Nunavut, George Kuksuk, et la présidente de Nunavut Tunngavik Incorporated, Cathy Towtongie, ont signé un protocole d'entente sur le processus à suivre pour réviser la politique Nunavummi Nangminiaqtunik Ikajuuti (NNI).

La politique NNI vise à accroître la participation du Nunavut, des Inuit et des entreprises locales dans les contrats du gouvernement du Nunavut, comme l'exige le chapitre 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

La signature du protocole d'entente a eu lieu lors de la conférence Sivummut IV à Iqaluit.

« Nous voulons que les entreprises du Nunavut tirent profit des contrats gouvernementaux », a déclaré le ministre Kuksuk. « En partenariat avec Nunavut Tunngavik Incorporated, nous réviserons la politique NNI d'une manière coordonnée et coopérative en nous assurant que sa version renouvelée tienne compte de l'apport des deux parties. »

« Grâce à ce processus, nous voulons obtenir une politique revitalisée ayant un impact plus stratégique et rationnel pour les entreprises inuit et permettant d'augmenter les possibilités d'emploi et d'améliorer l'embauchage des Inuit, en conformité avec l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut », a pour sa part affirmé la présidente de NTI, Cathy Towtongie.

Le protocole d'entente établit le processus à suivre pour proposer et élaborer des révisions ayant trait à la politique NNI.

Notre objectif est de présenter une politique révisée d'ici le printemps de l'année prochaine.

###

Pour de plus amples renseignements, contactez :

Matthew Illaszewicz  
Gestionnaire des communications  
Développement économique et Transports  
Gouvernement du Nunavut  
867 975-7818, 867 222-0122 (cell)  
[millaszewicz@gov.nu.ca](mailto:millaszewicz@gov.nu.ca)

Kerry McCluskey  
Directrice des communications  
Nunavut Tunngavik Inc.  
Tél. : 867 975-4914 Cell : 867 222-2893  
Sans frais : 1 888 646-0006  
[kmcccluskey@tunngavik.com](mailto:kmcccluskey@tunngavik.com)

Pièce jointe : document d'information

## Document d'information sur la politique NNI

La politique NNI est la politique de passation de contrats privilégiée du gouvernement du Nunavut, élaborée par le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated.

Ses objectifs sont les suivants : bon rendement et concurrence équitable dans le cadre du processus d'approvisionnement; renforcement de l'économie territoriale; participation accrue des Inuit; et éducation et formation au Nunavut.

Deux documents ont servi à rédiger la politique NNI : le chapitre 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) et la Politique d'encouragement aux entreprises (PEE) des Territoires du Nord-Ouest.

Le chapitre 24 de l'ARTN stipule les obligations du gouvernement envers les Inuit et les entreprises inuit en ce qui concerne les marchés publics. La PEE était la politique de passation de contrats privilégiée du Nunavut jusqu'à la mise en application de la politique NNI du Nunavut le 1<sup>er</sup> avril 2000.

La politique NNI conserve les mesures incitatives de la Politique d'encouragement aux entreprises visant les entreprises et la main-d'œuvre locales et nordiques. La politique NNI est une combinaison de ces deux documents, et elle crée des mesures incitatives pour l'usage des entreprises et de la main-d'œuvre locales, du Nunavut et inuit.

Tous les cinq ans, le comité d'examen effectue un examen approfondi de la politique NNI.

L'examen en cours prend en considération deux rapports, le *rapport externe au comité d'examen NNI de 2012*, du cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais, et l'*examen global de la politique NNI de 2012*, du comité d'examen de la NNI. Les deux rapports ont été déposés à l'Assemblée législative en septembre 2013, et sont disponibles à partir du site Web du Secrétariat de NNI, à l'adresse [www.nni.gov.nu.ca](http://www.nni.gov.nu.ca).